

---



# GUIDE PRATIQUE DE LA FLAMME A L'USAGE DES ASSOCIATIONS

---

**COMITE DE LA FLAMME  
SOUS L'ARC DE TRIOMPHE  
FLAMME DE LA NATION**

---

© Comté de la Flamme - 2022



---

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1 - INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
LE MOT DU PRESIDENT .....	3
BUT DU GUIDE DES ASSOCIATIONS .....	4
RAPPELS SUR LE SOLDAT INCONNU ET LA FLAMME.....	4
LES COMMISSAIRES ET LES GARDIENS .....	5
PRESENTATION DES LIEUX .....	6
<b>2 - GENERALITES SUR LES CEREMONIES.....</b>	<b>8</b>
DIFFERENTES CEREMONIES SOUS L'ARC DE TRIOMPHE .....	8
PLACEMENTS – DEFILES .....	9
LES PHASES DE LA CEREMONIE .....	9
A – RAVIVAGE DE LA FLAMME .....	10
B - DÉPÔT DE GERBE SEUL .....	10
C - PRISE DE FLAMME .....	10
<b>3 - PREPARATION DE LA CEREMONIE.....</b>	<b>12</b>
CALENDRIERS MENSUELS.....	12
CALENDRIER PERPETUEL .....	13
LE BUREAU DE LA FLAMME - HORAIRES .....	13
LE COMMISSAIRE COORDINATEUR .....	14
<b>4 - LES REGLES ET LES CONTRAINTES .....</b>	<b>15</b>
DETAILS SUR LES REGLES ET LES CONTRAINTES .....	15
TENUES ET COMPORTEMENT SOUS L'ARC DE TRIOMPHE.....	19
LA JEUNESSE .....	21
<b>5 - MODALITES PRATIQUES .....</b>	<b>22</b>
ADHESION A LA FLAMME.....	22
RESERVATION D'UNE CEREMONIE EN 3 CLICS VIA INTERNET.....	25
TENUE DES PORTE-DRAPEAUX.....	30
BAREME DES COTISATIONS POUR LES ADHERENTS ET NON ADHERENTS .....	31
<b>6 - ADRESSES ET TELEPHONES .....</b>	<b>32</b>

---

## 1 – INTRODUCTION



### LE MOT DU PRESIDENT

*Général de corps d'armée  
Christophe de SAINT CHAMAS*

Le ravivage de la Flamme est un geste citoyen très symbolique et concret. Il exprime le respect des plus hautes autorités de l'Etat, de tout citoyen et de toute association à l'égard des soldats français qui ont donné leur vie pour la France.

La tombe de ce soldat, aussi inconnu que célèbre, est également le cénotaphe de ses quelque 1.400.000 compagnons d'armes et de tous les soldats morts pour la France depuis la première guerre mondiale. Par leur engagement sans faille et par leur sacrifice, ils nous permettent aujourd'hui encore de vivre librement dans un pays en paix.

« Aujourd'hui comme hier, le citoyen qui participe au ravivage de la Flamme, quelle que soit sa condition, vient rendre hommage au soldat inconnu et à travers lui, à tous ceux qui ont servi la France jusqu'au sacrifice de leur vie ! »

---

## BUT DU GUIDE DES ASSOCIATIONS

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DOIVENT PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS DE VENIR A L'ARC DE TRIOMPHE AVEC TOUS LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES A LA RÉUSSITE DE LEUR CÉRÉMONIE.

A qui s'adresse le guide des associations ?

- aux associations nouvelles qui veulent faire partager à leurs adhérents un moment fort de mémoire, de respect, de civisme, de fraternité et d'engagement ;
- aux associations fidèles à « La Flamme » qui ont l'expérience des cérémonies à l'Arc, et à qui « La Flamme » souhaite rappeler les dernières évolutions et les fondamentaux de cette cérémonie ;
- aux associations dont les dirigeants ou les structures ont changé et qui souhaitent avoir un guide écrit pour être mieux informées et préparées à ce moment important.

Les buts du guide des associations sont de :

- préciser le cérémonial immuable ;
- présenter les modalités d'adhésion des associations au comité de la Flamme ;
- faciliter le dialogue entre « La Flamme » et les associations, en vue du ravivage ;
- rappeler le sens profond de ce geste, voulu dès son origine par ses pères fondateurs.

## RAPPELS SUR LE SOLDAT INCONNU ET LA FLAMME

Le Soldat Inconnu est un soldat français de la Première Guerre mondiale. Il a été transféré de Verdun à Paris le 11 novembre 1920 puis, après une cérémonie au Panthéon, a été déposé à l'Arc de Triomphe et placé dans une salle haute du monument.

---

Il a été inhumé le 28 janvier 1921 sous l'arche principale, face aux Champs Elysées pour rappeler le sacrifice immense de la nation française durant la grande guerre. Il représente désormais tous les soldats français morts dans tous les conflits.

La Flamme est allumée pour la première fois le 11 novembre 1923 et ne sera jamais éteinte.

Toutes les associations adhérentes à « La Flamme », les écoles, les représentants de la Nation, peuvent venir raviver la Flamme. L'association « La Flamme sous l'Arc de Triomphe » est créée en 1923.

Elle est devenue « La Flamme sous l'Arc de Triomphe – Flamme de la nation » en 2012.

## LES COMMISSAIRES ET LES GARDIENS

### Les commissaires

Ils sont issus des associations, fédérations ou fondations (\*) adhérentes, ou nommés à titre exceptionnel, il leur faut le « parrainage » de deux membres du CA en activité.

Les commissaires sont des **bénévoles**. Ils sont responsables de la préparation, de l'organisation, de l'encadrement et du bon déroulement des cérémonies de dépôt de gerbe, de prise de Flamme et du ravivage de la Flamme.

A chaque cérémonie, un commissaire est nommé « commissaire coordinateur », chargé de préparer la cérémonie en lien avec les associations :

- de répartir les rôles entre ses collègues pour organiser la cérémonie du jour, il détient les pouvoirs délégués par le président de « La Flamme »,
- et de conduire la cérémonie en liaison avec la haute autorité quand l'une d'elle est présente.

(\*) Appelées « association(s) » pour la suite des textes ci-dessous.

---

## Les gardiens de la Flamme

La plupart du temps, ils sont issus du monde combattant ou de la police et sont rétribués.

Ils ont la responsabilité de ce lieu de mémoire : nettoyage, entretien du matériel environnant, gestion des objets de cérémonie (glaive, livres d'or, drapeau de la Flamme...) La présence d'au moins un gardien à la cérémonie est quotidienne.

Au cours de la cérémonie, ils sont responsables du nettoyage, de la mise en fonctionnement de la sonorisation, de la mise en place du pupitre, du glaive, du livre d'or.

## PRESENTATION DES LIEUX

Les cérémonies se déroulent sous l'Arc de Triomphe, après un défilé éventuel sur les Champs Elysées. Vous connaîtrez rapidement les lieux selon leur appellation courante, présentée ci-dessous.

Le bureau de la Flamme se situe sous l'Arc de Triomphe.

Le bureau du « Comité de la Flamme-Flamme de la Nation » se situe aux Invalides.

Hôtel national des Invalides

BAL 09

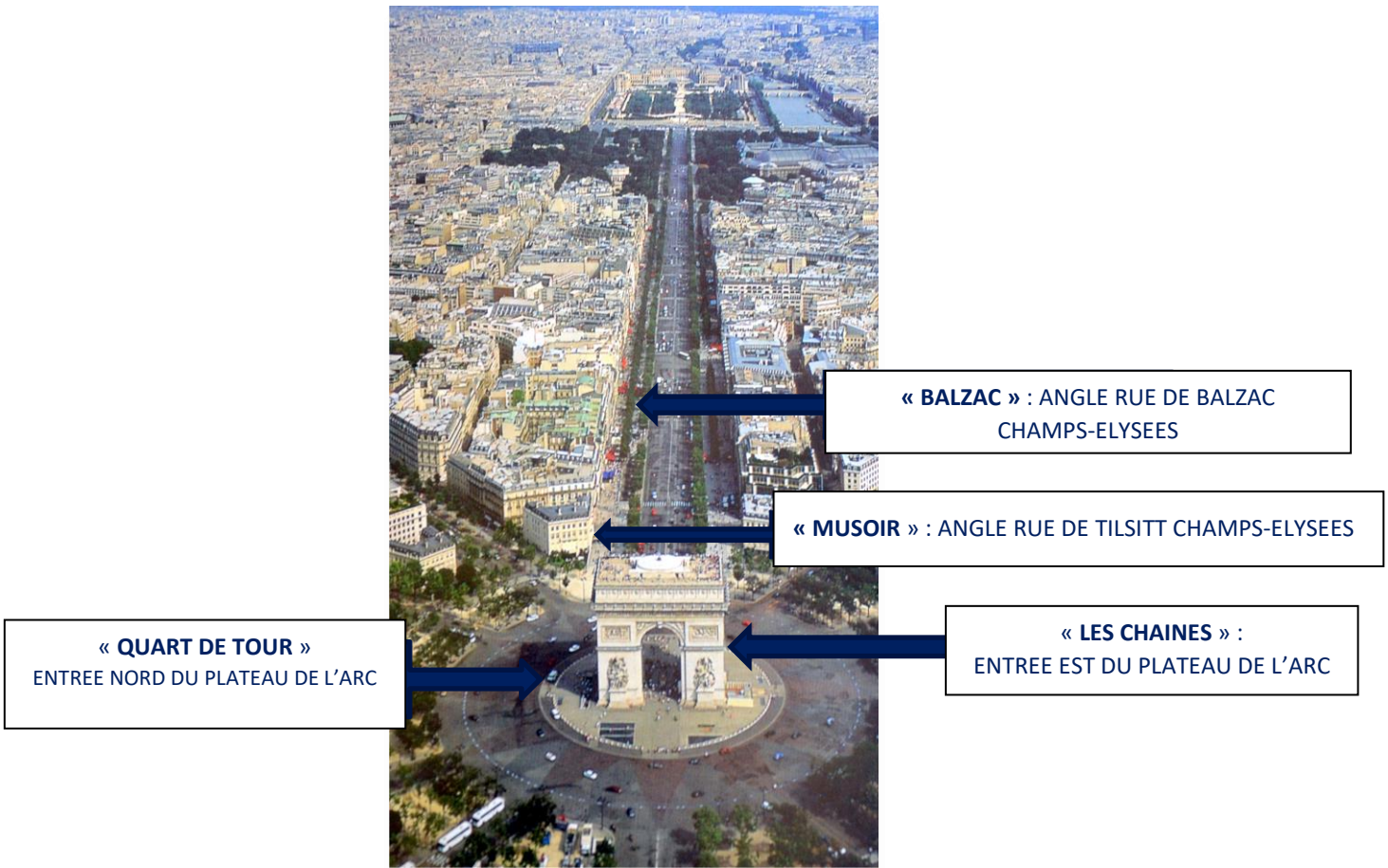
129, rue de Grenelle – 75007 PARIS

Lundi au vendredi : 9H00 -13H00

Tél : 01 40 55 93 78

**Adresse mail** : [secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org](mailto:secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org)

**Site internet** : [www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact](http://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact)



La tombe du Soldat inconnu, avec le dispositif type d'une cérémonie.



## 2 - GENERALITES SUR LES CEREMONIES



### LES CEREMONIES SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

Trois types de cérémonies peuvent être organisés :

- **le ravivage de la Flamme** (systématiquement à 18H30) qui comporte systématiquement un dépôt de gerbe,
- **le dépôt de gerbe simple hors ravivage** (par exemple pour une visite d'état),
- **la prise de flamme** (en général à 17H).

Par ailleurs, les cérémonies de ravivage sont classées en 4 niveaux par ordre d'importance :



---

A : Cérémonie militaire organisée par le cabinet du Président de la République ou par le ministère des armées.

B : Cérémonie militaire organisée par le Gouverneur Militaire de Paris, avec la plupart du temps un détachement militaire ; ces cérémonies font l'objet d'une note de son cabinet.

C : Cérémonie de ravivage organisée par le Comité de La Flamme, au profit d'une ou plusieurs associations.

D : Cérémonie simple organisée par le seul Comité, lorsqu'aucune association ne s'est manifestée.

## PLACEMENTS – DEFILES

Dans le cas d'un faible effectif, ou par mesure de sécurité, la mise en place s'effectue directement sous l'Arc.

Les cérémonies comportent généralement un départ, qui peut être :

- « **quart de tour** » : moins de 100 participants – (sur le terre-plein central de l'Arc de Triomphe- hauteur avenue de Wagram),
- « **Musoir** » : plus de 100 participants, après accord de la police (angle de la rue de Tilsitt et Champs – Elysées),
- « **Balzac** » : demande exceptionnelle auprès de la préfecture de police, pour un nombre très important de participants (angle de la rue de Balzac/Champs Elysées).

## LES PHASES DE LA CEREMONIE

Le « clairon/tambour » ou la musique, exécutent les sonneries et hymnes réglementaires. Les sonneries des honneurs militaires (cérémonies de types A et B) ne sont pas indiquées ci- dessous.

---

## **A – RAVIVAGE DE LA FLAMME**

Déroulement :

- mise en place du drapeau de la Flamme,
- mise en place directe ou défilé,
- lecture du texte « La Flamme »,
- dépôt de gerbes ou de fleurs individuelles (dans ce cas prévenir, car le protocole est différent de celui des gerbes),
- ravivage de La Flamme avec le glaive,
- « Aux morts », minute de silence, Marseillaise (si possible chantée),
- phase fraternelle (remerciements aux participants et invités, signature du livre d'or, salut des porte-drapeaux, des commissaires et du drapeau de la Flamme, du clairon/tambour),
- retour au pied de la tombe,
- sonnerie « Hymne au Soldat inconnu » (possibilité, le cas échéant, de placer des jeunes devant le rang d'autorités),
- départ du drapeau de la Flamme et des porte-drapeaux des associations,
- fin de cérémonie.

## **B - DÉPÔT DE GERBE SEUL**

Déroulement :

- pas de drapeau de la Flamme,
- défilé (éventuel),
- dépôt de gerbe,
- « Aux morts », minute de silence, Marseillaise chantée,
- phase fraternelle : comme ci-dessus,
- sonneries : « La Flamme » et « Hymne au Soldat inconnu »,
- fin de cérémonie.

## **C - PRISE DE FLAMME**

Déroulement :

- pas de drapeau de la Flamme,
- la prise de flamme a lieu la plupart du temps, en dehors de la cérémonie de ravivage (sauf pour le Relais sacré),
- si l'association participe au ravivage, la prise de flamme a lieu avant (17H00 au plus tard),

---

Si l'association prend la Flamme à un autre horaire, la cérémonie peut comporter un dépôt de gerbe.

Déroulement :

- dépôt de gerbe éventuel,
- allumage du flambeau,
- si dépôt de gerbe : « Aux morts », minute de silence, Marseillaise, Phase fraternelle,
- retour au pied de la tombe (si dépôt de gerbe « Hymne au Soldat inconnu »),
- départ des flambeaux,
- fin de cérémonie.



## 3 - PREPARATION DE LA CEREMONIE

### CALENDRIERS MENSUELS



#### L'ELABORATION DU CALENDRIER DES DEMANDES (3mois et plus)

Elaboré par le secrétariat selon les demandes des associations, ce calendrier comprend :

- la date et le type de cérémonie,
- la prévision du lieu de départ,
- la présence d'une musique ou du clairon/tambour,
- l'horaire (selon un dépôt de gerbe seul, ou une prise de Flamme seule),
- la ou les associations ou organismes prévus,
- le nombre estimé de participants,
- le nombre de drapeaux,
- le nombre de jeunes ; leur établissement, classe ou âge,
- le nombre de gerbes ou de fleurs individuelles à déposer,
- les personnalités prévues.

---

## **LE CALENDRIER MENSUEL DES SERVICES DES COMMISSAIRES** (document interne)

Plus précis et plus complet que le calendrier des demandes, celui-ci est destiné aux seuls commissaires, et comporte en plus :

- la désignation des commissaires de service ;
- la présence du président de La Flamme ou de son représentant.

Ce calendrier mensuel est approuvé lors de la réunion mensuelle du Bureau directeur de « La Flamme », en présence d'un représentant du Gouverneur Militaire de Paris et du secrétariat de « La Flamme ».

**Une fois le calendrier approuvé, il est diffusé, uniquement auprès des commissaires et organismes associés.**

**A partir de cette diffusion, le calendrier ne peut plus être modifié sans l'accord du président.**

## **CALENDRIER PERPETUEL**

**ATTENTION ! IL EXISTE UN CALENDRIER DE DATES « PERPÉTUELLES » QUI INTERDISENT TOUTE DEMANDE DE CÉRÉMONIE SUPPLÉMENTAIRE. (Demander les renseignements au secrétariat).**

Celles-ci sont affectées à des dates anniversaires de la République Française ou de dates fixes pour des commémorations et événements de notre histoire (19 mars, 8 mai, 29 septembre, 11 novembre).

## **LE BUREAU DE LA FLAMME - HORAIRES**

Les derniers détails de l'organisation de la cérémonie se règlent le jour du ravivage au bureau de la Flamme situé sous l'Arc de Triomphe avec le commissaire coordinateur.

### **Où se trouve le bureau de la Flamme sous l'Arc de Triomphe ?**

Le bureau de l'Arc de Triomphe est situé dans le passage sous-terrain piétons, à hauteur des escaliers montant à l'Arc, on peut y accéder aussi par l'escalier situé après

---

la billetterie du monument.

Une porte blindée sert de sas ; l'entrée est à droite, avec le logo de « La Flamme ».

## LE COMMISSAIRE COORDINATEUR

C'est le responsable de la cérémonie, représentant le Président de la Flamme.

### **Comment reconnaître le Commissaire Coordinateur du soir ?**

Le commissaire coordinateur du soir porte sur le bras gauche un brassard, à fond blanc orné du symbole de la Flamme et de deux bandes de couleur bleu et rouge.

Tous les autres commissaires sont reconnaissables par leur uniforme.

### **Le Commissaire coordinateur échange avec les associations, sur les points suivants :**

- le nombre de personnes réellement présentes à la cérémonie (pour confirmer les chiffres annoncés au secrétariat de « La Flamme », adapter le dispositif autour de la tombe et prendre les décisions adaptées (par exemple annuler ou confirmer une traversée),
- les horaires et lieu de départ des cortèges,
- le placement des personnalités « aux chaînes », des V.I.P. et des autres participants,
- la formation élémentaire des porteurs de gerbes ou de fleurs (afin qu'un commissaire puisse leur apprendre à présenter et déposer la gerbe ou les fleurs individuelles),
- la nécessité de noter la fonction du représentant chargé de déposer la gerbe ou les fleurs, pour que le commissaire « Annonces » puisse donner l'appellation exacte et le nom de la haute autorité qui préside la cérémonie,
- l'ordre de présentation des gerbes (protocole),
- la désignation du porteur du drapeau de la Flamme (tradition),
- le rang des personnalités (ceux qui s'arrêteront aux chaînes),
- le soin de définir celui qui tiendra « le glaive » lors du ravivage,
- les jeunes qui pourraient participer activement à la cérémonie, dont deux au maximum (garçon et fille) au ravivage et deux par gerbe présentée.

## 4 - LES REGLES ET LES CONTRAINTES

### DETAILS SUR LES REGLES ET LES CONTRAINTES



#### Les musiques

Les formations musicales sont mises en place sous l'Arc de Triomphe, lors d'une cérémonie partant du « Quart de tour » et « Musoir ».

Les formations musicales peuvent défiler sur les Champs Elysées lors d'un départ de Balzac les samedis de mi- avril à mi -septembre. Cette mesure peut être mise en sommeil.

Les formations musicales sont obligatoirement demandées préalablement par les associations elles-mêmes auprès de l'autorité dont dépend la musique ou au GMP. Une fois accordée, il faut en informer immédiatement le secrétariat de « La Flamme ».

Cette demande est adressée au Gouverneur militaire de Paris pour les musiques

---

militaires, au Préfet de Paris pour les musiques de la Police Nationale.

Il est à noter que les formations musicales sont extrêmement sollicitées et peuvent ne pas être présentes lors d'une cérémonie ou ne plus pouvoir défiler.

### **Le ravivage : qui tient le glaive ?**

La tradition prévoit que les présidents d'associations d'anciens combattants sont prioritaires pour tenir le glaive. Cependant, une autre personnalité, présente le soir, peut avoir l'assentiment de « La Flamme » pour tenir le glaive. Le choix est convenu le soir, au bureau de l'Arc avec les autres associations. Il arrive aussi que cet honneur soit partagé avec des enfants.

### **Le porteur du drapeau de la Flamme**

Convenu le soir, au bureau de la Flamme, avec les différentes associations participantes, selon la tradition, toute personne appartenant à une association qui participe au ravivage peut porter le drapeau de « La Flamme ».

### **Le placement des drapeaux des associations**

Au défilé : les drapeaux associatifs nationaux (Sociétés des Membres de la Légion d'honneur, Médaille militaire et Ordre National du Mérite) marchent en tête du défilé. Ils sont suivis par les drapeaux du jour (Associations inscrites pour la cérémonie). Viennent ensuite les autres drapeaux associatifs autorisés.

Sous l'Arc de Triomphe : le drapeau de la Flamme est placé à la tête du tombeau (Premier rang) – Viennent ensuite les drapeaux nationaux et les drapeaux de jour (deuxième rang), puis les autres drapeaux associatifs autorisés (troisième rang).

### **Les dépôts de gerbes ou fleurs individuelles**

Il ne faut pas confondre celui qui déposera la gerbe, (en général le président de l'association), avec ceux qui lui présentent (porteurs de gerbe).

Il est indispensable que les porteurs de gerbe se présentent, avant la cérémonie, au bureau de l'Arc, avec le président de l'association, afin de répéter le cérémonial.

Il en est de même pour le dépôt de fleurs individuelles (généralement exécutés par des jeunes) – déposées sur la tombe par rang de 4 ou 5.

### **Le placement des personnalités**

Le rang de personnalités (aux chaînes) comprend un maximum de 7 personnes dont le président de la Flamme et le commissaire coordinateur.

Cela suppose que lors de la rencontre au bureau de l'Arc, chaque association ne peut désigner qu'une personne, celle qui dépose une gerbe et éventuellement une haute



---

personnalité.

Le carré VIP est constitué pour accueillir les autres personnalités. Le commissaire coordinateur est chargé de valider le dispositif.

## **Les chorales**

### **Attention**

Lors des cérémonies nationales, c'est le protocole officiel qui s'applique, tel que défini par le décret n°89-655 du 13 septembre 1989 modifié. Il est rappelé notamment que les rangs et préséances ne se délèguent pas (hormis le Président de la République).

Le rang protocolaire est alors constitué selon l'ordre de ce décret. Généralement un seul président national d'association y est invité. Tous les autres sont au carré VIP.

Elles sont les bienvenues, mais doivent avoir eu préalablement l'accord de « La Flamme » et de son conseiller musical. Les chants éventuels et leur place dans la chronologie de la cérémonie sont définis avec le commissaire coordinateur.

## **Les annonces micro**

Elles sont précisées lors de la concertation au bureau de « La Flamme » :

- le nom de l'association décliné, ainsi que la fonction de celui qui la représente ;
- le nom propre d'une personne n'est jamais annoncé.

## **Lecture d'un texte**

Il s'agit d'une demande exceptionnelle, accordée par le seul président de la Flamme, sur présentation préalable d'un texte concernant un événement particulier ou un hommage au Soldat inconnu.

Cette lecture ne peut intervenir qu'en fin de cérémonie, avant l'hymne au Soldat inconnu.

## **Le livre d'Or**

Une seule page est ouverte chaque soir à la date de la cérémonie.

Les personnes désignées (rang des personnalités et les 2 enfants) peuvent signer le livre d'Or.

---

## Les photos

Elles sont les bienvenues, dans la mesure où les photos prises à partir d'appareil ou téléphone portable ne viennent pas gêner le caractère de recueillement qu'imposent le lieu et la cérémonie. Une attitude respectueuse du photographe est particulièrement exigée, lors de la sonnerie « Aux Morts » et la Marseillaise.

Il est interdit de passer entre le drapeau de la Flamme et le tombeau.

En cas de grandes cérémonies, la présence souhaitée de photographes locaux devra avoir été signalée au secrétariat de la Flamme.

Aucun film ou photo à caractère professionnel ou à vocation de diffusion sur des sites publics, ne peut être tourné ou pris, sans **l'accord préalable du président de la Flamme et du conservateur du monument**.

Le photographe officiel de la Flamme est très souvent présent – Il se fera un plaisir de donner aux associations un conseil de placement ou d'attitude.

Après la cérémonie, les commissaires gardent libre d'accès « le pourtour de la dalle sacrée » afin que les associations de la cérémonie du jour, puissent y faire des photos souvenir.

## Le stationnement des véhicules de tourisme et autocars

Ces règles d'autorisations ou refus ne sont pas du ressort de « La Flamme », mais de la Préfecture de Police.

Le pourtour de l'Arc de Triomphe n'est pas fait pour accueillir un stationnement de véhicules de tourisme, de transport de personnes ou utilitaire.

Cependant, lors des cérémonies et sur une demande préalable, adressée à la Préfecture de Police de Paris, il peut être fait une demande de stationnement à durée limitée, uniquement sur le pourtour de l'Arc, et uniquement du côté Grande Armée.

Dans le meilleur des cas, seuls environ 3 autocars peuvent stationner.

Les emplacements autour de l'Arc sont réservés aux commissaires de la Flamme qui ont une tolérance de stationnement reconnue des forces de police du plateau.

Dans les cas de force majeure, pour un blessé ou handicapé, il est nécessaire de la

---

demander aux forces de police en faction le jour de la cérémonie.

### **La billetterie pour la montée en haut de l'Arc de Triomphe**

Cette prestation est exclusivement du domaine de l'Arc de Triomphe – service des Monuments nationaux.

Pour les écoles, notamment celles qui viennent de province et qui souhaitent visiter l'Arc, il leur faut prendre contact avec le personnel de l'Arc, suffisamment longtemps à l'avance pour qu'un créneau, le jour prévu puisse leur être accordé (01 55 37 73 77).

## **TENUES ET COMPORTEMENT**

Les cérémonies sous L'Arc de Triomphe se déroulent dans un contexte général de recueillement et de solennité.

Les conditions particulières dues à la cérémonie et au lieu exigent le respect de certaines règles, rappelées et explicitées ci-dessous.

### **Les intempéries**

Il est certain que les courants d'air sous l'Arc de Triomphe sont quotidiens et se trouvent très amplifiés durant les périodes d'automne ou d'hiver.

Les parapluies ouverts ne sont pas admis, car ils sont gênants pour celles et ceux qui se trouvent derrière vous, une protection imperméable sur la tête peut apporter une solution.

### **Le dépôt de gerbes**

Le fait de se pencher et de s'accroupir pour déposer une gerbe ou des fleurs demande des vêtements choisis préalablement pour accomplir facilement ces gestes.

### **La minute de silence et la Marseillaise**

Il faut systématiquement rappeler aux jeunes qui viennent sous l'Arc de Triomphe, de retirer leur capuche ou leur coiffe, lors de ces phases de la cérémonie.

---

### **La tenue du porte-drapeau**

Les gants et une coiffure font partie de la tradition, et le drapeau porté demande à ce que les vêtements soient adaptés. Les tenues estivales (shorts, débardeurs) ou décontractées ne sont pas souhaitées (jeans/baskets).

### **Pour les élus**

Les écharpes tricolores (y compris pour certains Conseils municipaux jeunes) ou de grandes institutions nationales sont recommandées. Elles affirment la présence de leur engagement pour le pays.

### **Les tenues militaires**

Il appartient à chaque réserviste d'avoir les autorisations nécessaires de port d'un uniforme pour une cérémonie. Il en va de même pour les participants qui portent une tenue historique, voire folklorique : grognard, poilus...

### **Les tenues de tradition**

Croix Rouge-Infirmières, Protection Civile, Robes d'avocats, Scouts...sont les bienvenues dans ce contexte.

Les panneaux ou drapeaux revendicatifs n'ont pas leur place.

### **Gestes adaptés lors de phases de cérémonie :**

Après avoir déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu, il convient de revenir au pied de la tombe, se remettre face à la tombe, saluer si vous êtes coiffé, sinon vous incliner.

Lors de la minute de silence, puis de la Marseillaise, seules les personnes en tenue militaire et les anciens combattants portant une coiffe doivent saluer.

Le livre d'or des associations : il est demandé que seule la personnalité ayant ravivé mette un mot concis avec sa signature. Les autres personnes étant au rang des personnalités apposent leur seule signature, la date étant déjà mise par le gardien de la Flamme.

# LA JEUNESSE

## Accueil

Si leur heure d'arrivée préconisée le permet (17H30) et si la demande a été faite préalablement, un commissaire se charge de l'accueil et de la sensibilisation des jeunes, en apportant des explications relatives :

- à l'Arc de Triomphe,
- à l'historique du choix du Soldat inconnu,
- à la cérémonie,
- au sens de leur participation à la cérémonie sous l'Arc de Triomphe,
- aux différentes phases de cérémonie,
- au protocole de dépose des fleurs ou gerbes.

## Accès à la Flamme à pied

Hormis le cas des défilés coordonnés par les policiers de la Préfecture de Police, il est impératif d'utiliser le tunnel souterrain pour accéder à pied au bureau et au tombeau (l'entrée se situe en haut des Champs- Elysées, côté des numéros pairs).



## 5 - MODALITES PRATIQUES

### ADHESION A LA FLAMME



#### HISTORIQUE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES A LA FLAMME

Dès le 2 novembre 1923, les éléments nécessaires à la constitution d'une société régulière étaient rassemblés. A la suite d'une assemblée générale, il fut décidé la création d'une société portant le titre de :

« LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE »

Elle désigna son président : le général GOURAUD.

Le JO du 6 novembre 1930 publia sa déclaration, il s'agit d'une association de type loi 1901.

---

Depuis, cette association a perpétué le geste quotidien du ravivage de la Flamme. A ce jour, les associations continuent à adhérer à « La Flamme » pour venir la raviver chaque soir, et en cas d'absence d'association, c'est le Comité qui s'en charge. En 2012, l'association a changé de statuts et de nom pour devenir : « La Flamme sous l'Arc de Triomphe-Flamme de la Nation ». (Traité en page 4)

## **MODALITES D'ADHESION A LA FLAMME**

### **Qui peut être adhérent à la Flamme ?**

- Toute association, fédération ou fondation déclarée en préfecture, pouvant justifier de son numéro de SIRET, en cours de validité.
- Toute structure (club, école, groupement....) justifiant de son identité.

### **Comment adhérer ?**

Constituer un dossier d'Association, comprenant :

- son appellation,
- ses statuts et règlement intérieur,
- son numéro de SIRET, en cours de validité,
- un récépissé de déclaration en préfecture et son numéro de référence,
- son « Objet », et la composition de son conseil d'administration,
- le PV de sa dernière assemblée générale,
- sa solidité financière (derniers comptes de résultats et bilan).

Le dossier est à faire parvenir au secrétariat de « La Flamme », accompagné d'une lettre de motivation qui justifie la demande d'adhésion à « La Flamme sous l'Arc de Triomphe- Flamme de la Nation ». Un formulaire est également disponible sur le site Internet de l'association :

<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/association/adhesion>

Le barème de cotisation annuelle est joint, pour information, page 29 du guide. Son montant est établi chaque année lors de l'Assemblée générale de l'association et tient compte, avant tout, du nombre d'adhérents de chaque association.

### **Qui décide de son acceptation ou refus ?**

Après de la DRSD, chaque dossier est présenté en réunion du CA de la Flamme (deux par an : environ mai/juin et novembre/décembre).

---

Les membres du Conseil d'Administration se prononcent pour un accord ou pour un refus sans avoir à justifier de leur décision.

Dans les deux mois qui suivent la décision du CA, sur avis du président de la Flamme, le délégué général transmet un courrier de réponse.

Si le dossier est retenu, **un numéro d'adhérent** est affecté et permet de se faire connaître auprès de la Flamme pour toute demande (renseignements, retenue d'une date de cérémonie...)

### Participation à une cérémonie

A savoir : Les renseignements préalables à la demande de date de cérémonie peuvent être soumis par téléphone auprès du secrétariat.

1 - Pour retenir une date et établir une demande de cérémonie au secrétariat, il faut se rendre sur le site internet du Comité de la flamme :

**<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/ceremonies/inscription>**

2 – Il faut renseigner le numéro **d'adhérent** et remplir tous les renseignements demandés dans le formulaire en ligne en précisant :

- le type de cérémonie :
  - **Ravivage** de « La Flamme » 18H30 début de cérémonie – présence au bureau de l'Arc à 17H30 au plus tard.
  - **Dépôt de gerbe seule** (selon circonstances, mais jamais à 18H30).
  - **Prise de flamme** (préciser si « prise de flamme » seule (au plus tard 17H00) ou avec dépôt de gerbe.
- les dates souhaitées (proposer 3 dates),
- le nombre de personnes envisagées (obligatoire : si nombre non défini indiquer une fourchette : entre 1 et 30 ou de 30 à 50, ou plus de 100 ou plus de 200 ou plus de 500... ,
- présence ou non de hautes autorités (militaires, civiles, élus...),
- présence ou non d'un détachement militaire,



- présence de drapeaux – (nombre estimé),
- présence de jeunes – (catégories d'âge – de 8 à 10 ans ou de 11 à 17 ans ou jeunes adultes),
- dépôts de gerbe ou de fleurs individuelles.

## RESERVATION D'UNE CEREMONIE EN 3 CLICS

### 1 - Connexion au site Internet du Comité de la Flamme

#### Je me connecte au site internet de l'association

> Cliquez sur le lien suivant :

<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/ceremonies/inscription>  
et sélectionnez « Inscription » dans le menu déroulant « Cérémonies ».

> Cliquez sur le bouton « Réserver une date.

The screenshot shows the website's interface. At the top, there is a navigation bar with links: L'ASSOCIATION, CEREMONIES, ACTUALITES, L'ARC DE TRIOMPHE, RESSOURCES PEDAGOGIQUES, MEDIATHEQUE, CONTACT. Below this, a dropdown menu is open under 'CEREMONIES', listing: Deroule-type d'un ravivage, Calendrier, Inscription (highlighted), Remerciements et livre d'or, and Statistiques. The main heading is 'INSCRIPTION'. The text below explains that the ceremony is public and open to all, but reservations are for associations or organizations. A 'RÉSERVER UNE DATE' button is visible at the bottom of the text area. On the right, there is a large photograph of a marching band in uniform playing brass instruments in front of the Arc de Triomphe.

-> J'arrive sur la page

<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/ceremonies/reservation>



Vous êtes une association membre de la Flamme sous l'Arc de Triomphe ?  
Renseignez votre numéro d'adhérent ci-dessous.

— ASSOCIATION MEMBRE —

N° d'adhérent:

N° d'adhérent

Dans le cas contraire, sélectionnez le type d'organisation que vous représentez :

— AUTRES ORGANISATIONS —

Type d'organisation:

Association

Mairie de moins de 5 000 habitants

Mairie de plus de 5 000 habitants

Etablissement scolaire (classe de 40 élèves max.)

Autre

**Si je suis adhérent au Comité de la Flamme**, je rentre mon numéro d'adhérent (ex. pour A 158, inscrire A158, sans espace), puis je clique sur le bouton "Etape suivante".

Si je n'ai pas connaissance de mon numéro d'adhérent, j'envoie un mel au secrétariat pour l'obtenir : [secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org](mailto:secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org)

**Si je ne suis pas adhérent au Comité de la Flamme**, je choisis "Association" dans le menu déroulant "Type d'organisation" puis je clique sur le bouton "Etape suivante".

-> J'arrive sur la page du formulaire.

## 2 – Renseignement de ma demande

### Je remplis tous les champs du formulaire

Attention, il est demandé **au moins deux dates différentes**. Ceci pour permettre au Comité de la Flamme de planifier et de répartir le nombre de participants par cérémonie.

Type de cérémonie:

Ravivage (18h30) ▼

Indiquez vos préférences de dates pour la cérémonie. Veuillez noter que :

- Les dates ouvertes à la réservation vont du mois prochain à 18 mois après la date du jour ;
- Les dates pour lesquelles le seuil maximal de participants a été atteint ne sont pas sélectionnables ;
- Vous devez renseigner au moins 2 dates différentes ;
- **Une fois soumises, les dates ne sont normalement pas modifiables. Merci de ne soumettre le formulaire que si vous êtes sûr(e) de votre choix.**
- Les ravivages ont forcément lieu à 18h30 (rendez-vous à 17h30).  
Il est possible de proposer l'heure des autres cérémonies.

Afin de vous aider dans votre choix, vous pouvez consulter le [planning prévisionnel des ravivages](#) en fonction des réservations actuellement enregistrées.

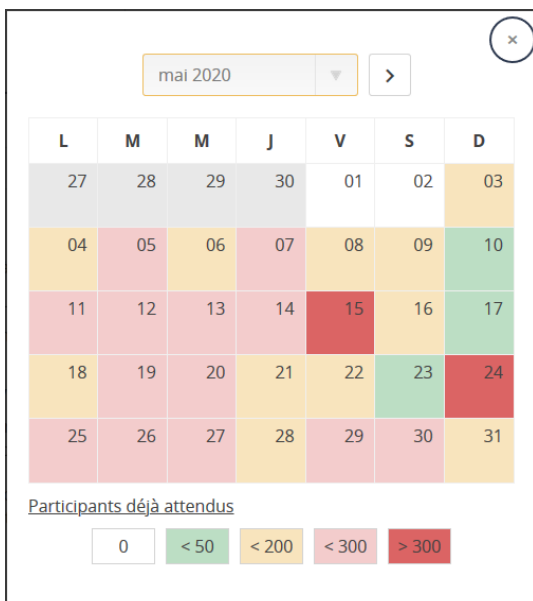
Date (1er choix):  Veuillez fournir une valeur.

Date (2nd choix):  Veuillez fournir une valeur.

**IMPORTANT : pour visualiser les dates encore disponibles**, sélectionnez le type de cérémonie qui vous intéresse dans le menu déroulant « Type de cérémonie ». Pour une cérémonie simple pendant laquelle vous déposez une gerbe (cas général), sélectionnez « Ravivage 18h30 ».

Ce choix fait apparaître la phrase en jaune « [planning prévisionnel des ravivages](#) » du mois pour lequel vous avez sélectionné une date.

> Cliquez sur cette phrase.



Une fenêtre apparaît avec le mois pour lequel vous pouvez encore réserver une date de cérémonie.

Si vous souhaitez une date plus éloignée, vous pouvez vous déplacer en cliquant sur la flèche droite.

La légende de couleurs vous renseigne sur le nombre de participants déjà enregistrés.

Les dates en rouge sont bloquées à la réservation.

Une fois la ou les dates retenues, vous pouvez cliquer sur la croix qui figure en haut et à droite de la fenêtre.

Une fois tous les champs du formulaire remplis, cliquez sur le bouton « Récapitulatif ».

-> J'arrive sur la page qui récapitule ma demande de participation.



Merci de prendre le temps de relire et vérifier les informations renseignées, puis cliquez sur le bouton en bas de page pour confirmer votre demande de réservation.

— VOTRE ORGANISATION —

**La Flamme sous l'Arc de Triomphe**  
129, rue de Grenelle  
75007 PARIS  
France

— CONTACT —

**Monsieur Prénom NOM**  
secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org  
01 40 55 93 78

— CÉRÉMONIE —

**Ravivage**

- jeudi 7 mai 2020 à 18:30
- ou jeudi 14 mai 2020 à 18:30

**Participation (publique) - 30,00 €**

- 10 adultes
- 10 enfants (primaire)
- Pas de drapeaux
- Pas de dépôt de gerbes

< RETOUR

CONFIRMER

> Cliquez sur le bouton « Confirmer »

## Confirmation de ma demande

Un message de **confirmation de ma demande de réservation** est envoyé à l'adresse mel que j'ai renseigné sur le formulaire.

Votre demande d'inscription a bien été enregistrée, et un email de confirmation a été envoyé à l'adresse [secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org](mailto:secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org).

Le secrétariat de la Flamme va prendre en compte votre demande et revenir vers vous dès que possible.

[RETOUR À L'ACCUEIL](#)

**IMPORTANT** : cette demande de réservation ne vaut pas acceptation. Elle ne sera acceptée que lorsque vous recevrez un message de confirmation de la part du secrétariat. Le secrétariat s'engage à vous répondre dans un délai rapide.



# TENUE DES PORTE-DRAPEAUX

ANNEXE à la note N° 1295 /ARM/GMP/CAB/PCM du 3 0 OCT. 2018

Toutes les cérémonies militaires se déroulant en Île-de-France sont placées sous la responsabilité du gouverneur militaire de Paris (GMP). En tant que garant du respect du cérémonial militaire, le GMP demande aux fédérations et associations détentrices d'un drapeau de se conformer aux directives ci-dessous :

Si une fédération ou une association participe à une cérémonie en la personne d'un porte-drapeau, ce dernier doit être vêtu de la manière suivante :

## 1 – Tenue

- chaussures de ville noire,
- pantalon de couleur grise ou sombre,
- blazer sombre (noir ou bleu marine),
- chemise unie de couleur neutre,
- cravate noire (le port de la cravate de section est autorisé),
- gants blancs (le port des gants blancs est obligatoire pour la tenue du drapeau),
- le port d'une coiffure est obligatoire, le port des coiffes militaires est autorisé. Le port d'un couvre-chef fantaisiste ou sans caractère de tradition est à proscrire.

## 2 - Décorations

- les décorations officielles doivent être portées en ordonnance (décorations de grand modèle pendantes) sur le côté gauche,
- le port de décorations non officielles ou associatives est interdit lors des cérémonies nationales.

## 3 - Baudrier

- le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations.

Un souci d'uniformité de la tenue des porte-drapeaux témoigne de la rigueur et de la solennité requises en de telles occasions.

La tenue reflète également le respect à l'égard des autorités présentes, et surtout le respect dû au Soldat inconnu et à tous ces compagnons d'armes.

## BAREME DES COTISATIONS

<b>1 - COTISATIONS POUR LES ASSOCIATIONS ADHERENTES (EN VIGUEUR EN 2022)</b>		
TRANCHE 1	25 €	moins de 50 adhérents
TRANCHE 2	60 €	de 51 a 100 adhérents
TRANCHE 3	70 €	de 101 à 500 adhérents
TRANCHE 4	200 €	de 501 à 1 000 adhérents
TRANCHE 5	350 €	de 1 001 à 10 000 adhérents
TRANCHE 6	450 €	de 10 001 à 100 000 adhérents
TRANCHE 7	750 €	plus de 100 000 adhérents
<b>2 - PARTICIPATION POUR UNE ENTITE NON ADHERENTE</b>		
Ecoles, Mairies, conseils municipaux, etc.	30 €	

### PARTICIPATION POUR UNE ASSOCIATION NON ADHERENTE

Ecole, Entreprise, Conseil Municipal, etc... 30 €



---

## 6 - ADRESSES ET TELEPHONES



### **Adresse postale**

La Flamme sous l'Arc de Triomphe - Flamme de la Nation

Hôtel National des Invalides - BAL N°9

129, rue de Grenelle - 75007 PARIS

Adresse mail : [secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org](mailto:secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org)

Site internet : [www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact/](http://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact/)

### **Téléphones**

Secrétariat aux Invalides (9h00 – 13h00)

01 40 55 93 78

Bureau de la Flamme sous l'Arc de Triomphe (16h30 – 18h00)

01 53 81 00 48